

Demande de documents

M. Paproski: Ou encore démissionner.

M. Collette: Madame le Président, je crois que nous nous engageons dans une sorte de débat. Je m'excuse de mon erreur. J'étais à la Chambre jeudi dernier, mais je n'ai pas fait attention au sujet en discussion durant l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire.

Des voix: C'est honteux.

M. Cousineau: Le député d'en face n'était pas intéressé, il a demandé si le quorum était atteint.

M. Collette: C'est parfaitement vrai. Mon collègue signale que le député s'intéressait tellement au déroulement des travaux qu'il s'est joué du Règlement, a fait l'espiègle et a demandé si nous faisons quorum jeudi dernier, alors que les députés des deux côtés de la Chambre voulaient débattre et adopter les mesures proposées par le gouvernement.

Je vais étudier la question, madame le Président. Je crois que cet avis de motion n° 2 portant production de documents devrait être débattu demain ou peut-être au cours de la prochaine quinzaine. Le député pourra alors faire valoir ses arguments au sujet de la production de ces documents.

Mme le Président: Passons à l'ordre du jour. Pardon, la parole est au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collette).

M. Collette: Je regrette de vous interrompre, madame le Président, mais vous n'avez pas appelé aujourd'hui la production de documents. Je pense que la conversation a peut-être...

Une voix: Elle l'a fait.

Une voix: Nous avons demandé que ce soit reporté.

Mme le Président: Je l'ai fait, mais la Chambre a été interrompue.

* * *

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE**LA DIFFICULTÉ À SE FAIRE ACCORDER LA PAROLE DANS CERTAINS CAS**

M. Robert Gourd (Argenteuil): Madame le Président, je pose la question de privilège au sujet des dispositions géographiques de la Chambre. Quoique je ne puisse parler au nom de tous les députés ici présents, j'ai nettement l'impression du moins d'exprimer l'opinion de plusieurs collègues des banquettes-arrière de ce côté-ci de la Chambre comme de l'autre, et de façon catégorique celle de mes confrères situés au sud-ouest de la Chambre. Il s'agit d'un problème de longue date occasionné par la position géographique, plus précisément par l'écart physique qui sépare l'élément sud-ouest—historiquement connu comme le petit Chicago de la Chambre—du président. Loin des yeux, loin du cœur, comme le proverbe le dit si bien. Le résultat en est, madame le Président, que les députés situés dans cette région éprouvent certaines difficultés à se faire voir, ce qui inévitablement dégénère en une difficulté d'exprimer leurs opinions et idées. Situation malheureuse, puisque des

pensées d'une profondeur et d'une sagesse sans mesure ne trouvent ni yeux ni oreilles, et doivent rester inédites et silencieuses.

Madame le Président, puisque cet écart physique ne peut être éliminé, ne serait-il pas possible d'en réduire les conséquences avec l'aide de certains outils ou dispositions, de sorte que si les députés des banquettes arrière sud-ouest doivent être loin de vos yeux, ils ne demeurent pas loin de votre cœur.

Mme le Président: Dois-je comprendre que l'honorable député se plaint de ce que les députés qui se trouvent au côté sud-ouest de la Chambre n'obtiennent pas la parole aussi souvent que les autres? Je dois lui faire remarquer sur ce point qu'aujourd'hui seulement je l'ai accordée à l'honorable député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin), à celui d'Algoma (M. Foster), à celui de Renfrew-Nipissing-Pembroke (M. Hopkins) et, vendredi dernier, à certains autres, je crois. J'ai l'impression d'ailleurs que la plupart des députés qui ont eu le droit de parole de ce côté-ci de la Chambre viennent justement de cette direction. Je crois qu'ils se lèvent souvent parce qu'ils craignent que je ne les voie pas, mais ils m'ont pourvue d'instruments qui me permettront de les rapprocher si je peux m'exprimer ainsi, et je m'en servirai certainement à l'occasion. Toutefois, je ne pense pas que la question de privilège de l'honorable député soit justifiée.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES**JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—
MOTION DE DÉFIANCE—LA TRAHISON DES PROMESSES
ÉLECTORALES**

M. Edward Broadbent (Oshawa) propose:

Que la Chambre condamne sans réserve le gouvernement d'avoir trahi purement et franchement les promesses électorales qu'il avait faites de diminuer les taux d'intérêt, de réduire les impôts et de stimuler la croissance économique du Canada, et cela, sans mandat du peuple canadien pour un tel revirement.

—Madame le Président, la motion dont la Chambre est saisie a trois buts. Elle fait remarquer que, contrairement aux promesses faites au cours de la dernière campagne électorale, malgré le vote de censure du gouvernement actuellement au pouvoir, en décembre, ce dernier n'a pas réduit les impôts comme promis, il n'a pas pris de mesures pour contrôler directement les taux d'intérêt au Canada et n'a certainement rien fait pour stimuler l'économie canadienne.

Comme tous les députés le reconnaîtront, madame le Président, il s'agit précisément de la même motion présentée à la Chambre avant Noël alors que le gouvernement avait voté de façon à renverser le gouvernement conservateur au pouvoir.